



Au
Président CHSCT du SDIS 59.
Monsieur Jacques HOUSSIN.
18 rue de pas
59000 Lille.

A Douai, le 29 Mai 2017.

Objet : Demande d'enquête CIS Douchy.

Copies : Colonel GREGOIRE / Service du personnel / GSSS

Monsieur Le Président,

Le 21 mai, un adjudant du CIS Douchy a saisi un registre de sécurité danger grave et imminent. Excédé par la situation, et ayant pourtant alerté à plusieurs reprises ... Il dénonce une situation de travail devenue impossible pour une majorité des agents de ce CIS.

Au-delà d'une discussion autour du DGI il nous apparaît urgent de considérer l'appel légitime de ces salariés.

Après contact avec plusieurs agents de ce centre de secours, il s'agit d'un mal-être collectif lié à un relationnel compliqué, agressif et dépassé d'un supérieur hiérarchique connu pour ce genre de « management » depuis plus de quinze ans. Certaines personnes montreraient des signes et détresses graves pouvant les conduire à des dérapages opérationnels et physique..

Nous avons demandé comme le prévoit la réglementation et à juste titre puisque celle-ci est motivée le déclenchement d'une enquête.

Vos services nous refusent notre demande, ils nous promènent ...que se passe-t-il ?

Êtes-vous à l'origine de telles décisions, sincèrement nous ne le pensons surtout venu d'un Gaulliste social.

Parallèlement, nous apprenons que le psychologue du travail doit se rendre sur place sans pour autant nous convier ... Omerta ?

../..

Monsieur Le Président la situation est devenu depuis janvier invraisemblable, on nous interdit de remplir nos missions CHSCT clairement établies par la loi : plus aucun membre n'est impliqué dans les enquêtes d'accident ; les DGI ne sont pas considérés voire comme dernièrement à Orchies stoppés dans le déroulement ...La liste n'étant pas exhaustive ... ; le peu de rendez-vous programmés sont reportés...

A l'époque, les échanges avec M.THIERRY et M.THUMEREL étaient parfois difficiles mais il faut reconnaître qu'ils étaient malins voire rusés, nous trouvions des compromis qui permettaient une certaine sérénité et légalité dans le fonctionnement vous permettant à l'issue de faire évoluer vos dossiers.

Nous étions sur le point de trouver un rythme de « croisière ». Aujourd'hui, vous avez créé un service pour la santé et la sécurité, il nous ferme la porte d'une façon totalement injustifiée et unilatérale face aux situations rencontrées ... Nous ne l'acceptons pas !

Rendez-vous compte que notre établissement public est hors la loi sur des choses qui n'ont pas d'intérêt à être bloquées. Bien au contraire, ce fonctionnement interne permet de mettre des situations à plats afin de trouver des axes d'amélioration ...Nombreux sont les exemples qui ont permis d'éclairer vos choix...

Nous sommes des personnes engagées et nous nous inscrivons dans des règles, néanmoins à force de nous provoquer nous serons dans l'obligation d'agir dans des formes qui ne sont pas toujours comprises.

Nous le répétons nous sommes motivés pour les missions qui nous incombent aux services des nôtres et de notre SDIS, nous vous demandons Monsieur Le Président de faire cesser ses entraves qui portent préjudices au collectif.

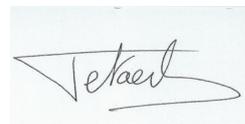
Nous demandons le déclenchement des membres CHSCT dans les plus brefs délais au CIS Douchy, sans quoi, malheureusement la CGT prendra d'autres dispositions.

Dans l'attente de vous lire, Monsieur le Président, veuillez agréer nos sentiments respectueux,
les membres CHSCT CGT.

François MASSIN
Secrétaire du CHSCT



Hugues TETAERT
Membre CHSCT



David MIRLAND
Membre CHSCT



Angelo CARLUCCI
Membre CHSCT



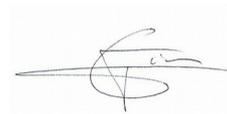
Maroine FATHALLA
Membre CHSCT



Sébastien FLAMENT
Membre CHSCT



Guillaume Piwon
Membre CHSCT



Jeremy DOURS
Membre CHSCT

